

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
L/2016/N°022...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BASE POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE BAUXITES DE BEL- AIR DANS LE PREFECTURE DE BOFFA L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

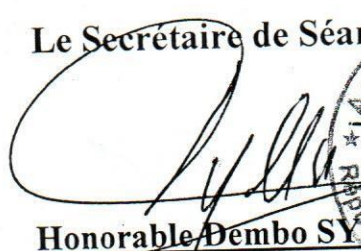
Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur est :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention de base pour l'exploitation des gisements de bauxites de Bel-air dans la Préfecture de Boffa.

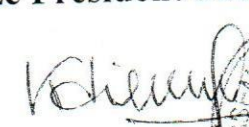
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 16 JUIN 2016

Le Secrétaire de Séance


Honorable Dembo SYLLA


Le Président de Séance


Honorable Claude Kory KONDIANO
